

Filière Gestion Publique : CAP Centrale de la Catégorie C du 9 décembre 2010

Trois points étaient à l'ordre du jour de cette Commission Administrative Paritaire :

1 - *Détachement de fonctionnaires originaires d'autres ministères dans les Centres de Services Partagés (CSP) et les Services Facturiers (SFACT) des plateformes CHORUS:*

211 fonctionnaires avaient demandé leur détachement.

Les élus **F.O.-DGFIP** ont voté contre ces détachements, non pas par opposition à l'accueil dans nos services de ces agents mais pour dénoncer les effets déstructurants de CHORUS dans les services Dépenses.

2 - *Révisions de notes : 13 recours étaient à l'ordre du jour.*

Après présentation des dossiers, 2 relèvements de note à + 0,06, 1 à + 0,02, et 2 relèvements à + 0,01 ont été obtenus.

Les élus **F.O.-DGFIP** ont voté pour les relèvements de note.

3 - *Demandes d'intégration de deux agents dans le corps des Agents d'administration*

Les élus **F.O.-DGFIP** ont voté pour l'intégration de ces collègues.

Déclaration liminaire des élus **F.O.-DGFIP** CAPC des Agents d'Administration du Trésor public du 9 décembre 2010

« Bien que ce ne soit pas l'objet de la CAPC de ce jour, la délégation **F.O.-DGFIP** abordera le sujet des mutations.

Mutations dans deux cadres :

- la convergence des systèmes,
- le dispositif cible.

*Vous avez appris que **F.O.-DGFIP** avait claqué la porte du groupe de travail d'hier, 8 décembre, sur la convergence des règles de mutations.*

Pourquoi avons nous fait cela ?

*Que demande **Force Ouvrière** ?*

L'administration, en la personne du Directeur Général, s'était engagée lors de la fusion à mettre en œuvre une harmonisation par le haut. Comment, dans ce cas, accepter une convergence et une cible qui n'obéissent pas à ce critère ?

Comment la Direction Générale peut-elle faire admettre aux agents de la DGFIP qu'un mouvement serait une amélioration par rapport à deux ?

Comment accepter la perte du droit au retour dans leur département d'origine pour bon nombre de promus ?

D'autant, Monsieur le Président, que sur ce point, il existe une quasi-unanimité des organisations syndicales pour demander plus d'un mouvement de mutations par an.

*Une fois n'est pas coutume, citons-les : **F.O.-DGFIP**, CGT, CFDT, CFTC et SUD Trésor. Une seule organisation syndicale demande un mouvement unique par an.*

Analysons les raisons avancées par l'administration pour refuser notre revendication. Elle nous objecte principalement des problèmes de faisabilité informatique (sic !).

Mais franchement, la décision politique ne l'emporte t'elle pas sur les moyens ?

De plus, ce système existant auparavant dans l'une des anciennes Direction Générale, les deux mouvements s'effectuaient dans l'intérêt de nombreux agents. Comment accepter que, par cette fusion imposée, les agents subissent une réduction des acquis ?

Allons un peu plus loin, que se passera t'il si le droit au retour n'est plus là ? Les agents des départements à faible effectif fermés à la mutation en catégorie B ne rentreront plus chez eux mais seront affectés dans d'autres départements, prenant éventuellement la place de stagiaires, qui eux se verront systématiquement affectés en région parisienne.

L'administration arrivera donc par ce biais à adapter aux cibles ORE, les niveaux d'emplois des départements, ceci étant d'ailleurs rendu obligatoire par les suppressions massives d'emplois que nous dénonçons. En clair, la promotion sociale est remise en cause par les suppressions d'emplois.

Concernant la perte d'un mouvement de mutations, quelle peut être la motivation de l'administration mise à part une économie d'échelle sur les emplois RH affectés à la gestion des mutations ?

De nombreux collègues devront attendre plus longtemps pour retrouver leur famille, de nombreux autres collègues devront attendre plus longtemps pour que les vacances d'emplois dans leurs services soient comblés.

Est ce vraiment cela l'harmonisation par le haut ? »

Les élus de la CAPC n°9

Corinne TUFFIN, Eric LAMART, Jacques REGNIER, Frédéric COUSIGNE,
Dominique JANY-LEROY, Christophe RANDOING